

# Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Promulgation : 5 septembre 2018

*Ce texte constitue la 2<sup>e</sup> étape de la rénovation de notre modèle social, après les ordonnances reformant le droit du travail et avant la réforme des retraites. Elle ambitionne de permettre à chacun d'être acteur de sa vie professionnelle et vise à répondre à un enjeu social de lutte contre le chômage et à un enjeu économique, pour permettre aux entreprises de disposer de compétences utiles. Les mesures qui la composent s'articulent ainsi autour de quatre grands objectifs :*

## ✓ Simplifier et étendre les droits à la formation

L'accès à la formation est inégalitaire. Seul un salarié sur deux y a recours. Les ouvriers et les salariés de TPE en demeurent éloignés. L'organisation des organismes de formation est par ailleurs complexe et peu lisible. Pour y répondre, la loi propose :

- ▶ Des droits à la formation exprimés en euros : crédités sur le Compte personnel de formation (CPF), ils seront abondés de 500€ annuels pour les temps-pleins et temps partiels
- ▶ Une majoration financière pour les travailleurs handicapés et les personnes les moins qualifiées
- ▶ Certification obligatoire des organismes de formation : elle conditionnera l'accès aux financements publics

## ✓ Moderniser et ouvrir l'assurance chômage

- ▶ Ouverture de l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants, sous conditions

## ✓ Mobilité et souplesse dans la fonction publique

- ▶ Elargissement de l'accès aux postes de direction des administrations

## ✓ Renforcer l'attractivité et l'accès à l'apprentissage

1,3 millions de jeunes Français sont sans emploi et sans formation. L'Apprentissage reste peu développé, avec 7% de jeunes, alors que 70% des apprentis trouvent un emploi dans les 7 mois. Face à ce constat, la loi introduit :

- ▶ Ouverture de l'apprentissage jusqu'à 30 ans
- ▶ Tout contrat signé fera l'objet d'un financement
- ▶ Tout apprenti majeur disposera d'une aide de 500€ pour passer le permis
- ▶ Simplification des financements de l'Etat en une aide unique, ciblée sur les TPE/PME

## ✓ Création de nouveaux droits et devoirs

- ▶ Renforcement des obligations d'emplois des travailleurs handicapés
- ▶ Charte de protection des travailleurs indépendants des plateformes numériques
- ▶ Renforcement de la lutte contre les inégalités salariales homme/femme